



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

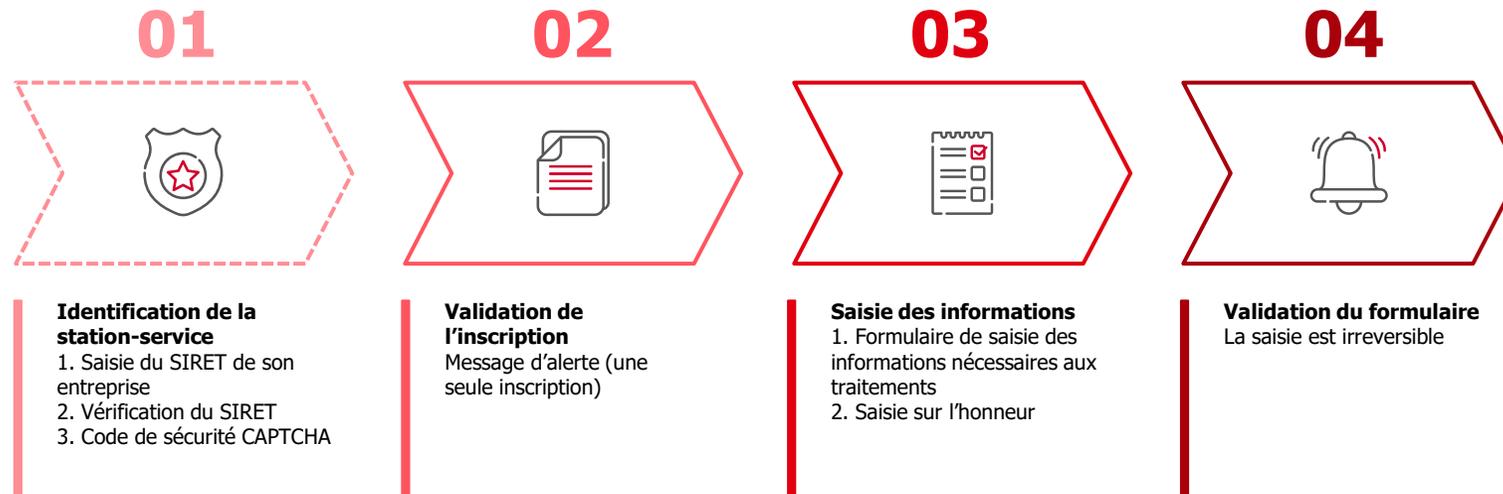
Agence de Services
et de Paiement

RISTOURNE CARBURANT MODALITÉS OPÉRATIONNELLES POUR LES STATIONS-SERVICE

MARS 2022

Enregistrement des stations services

- Les **stations-service** se connectent au portail à l'url <https://stationservices.asp-public.fr>
- Ils doivent identifier leur entreprise, renseigner un contact opérationnel et les coordonnées bancaires associées au SIRET



- La validité du SIRET sera vérifiée au moment de l'inscription.

Enregistrement des stations-service

- Les stations-service renseignent sur le portail :
 - Leur SIRET
 - Les contacts,
 - Leur adresse,
 - Leurs coordonnées bancaires correspondant au SIRET
- Pour sécuriser l'inscription, un **contrôle du SIRET** est activé. En cas l'inscription échouera.
- L'inscription achevée, un mail d'**accusé réception** est transmis au contact renseigné



Une fois la saisie achevée, l'inscription ne sera plus modifiable en ligne

Calendrier d'enregistrement des stations-service

- Calendrier pour se déclarer sur le portail ASP <https://stationservices.asp-public.fr>
- Les stations-service pouvant bénéficier de l'avance
 - de **3 000 €** pourront se déclarer à compter du **4 avril 2022** sur le portail ASP, et jusqu'au **30 avril 2022**.
 - de **6 000 €** pourront se déclarer à compter du **6 avril 2022** sur le portail ASP, et jusqu'au **30 avril 2022**.

Portail : page d'accueil

 
Agence de Services
et de Paiement

Aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants - avance sur trésorerie

Demande d'attribution d'une avance de trésorerie pour les stations-service

[Explication dispositif](#)

Identification de la station-service

SIRET *

Contrôle de sécurité *



Code illisible ? [Regénérer un code](#)

Le contrôle de sécurité est uniquement composé de chiffres et lettres minuscules

[Saisir mes informations](#)

[Mentions légales](#) | [CGU](#)

Portail : confirmation du SIRET saisi sur la page d'accueil

Vérification de l'éligibilité

SIRET *

79688023

Identifiant

L'identifiant DC

79688023

Contrôle de

captcha

Le contrôle de sécurité est uniquement composé de chiffres et lettres minuscules

Saisir mes informations

Confirmation de saisie

Un SIRET ne pourra s'inscrire qu'une seule fois pour demander l'avance de trésorerie.

Souhaitez-vous poursuivre votre saisie sur ce SIRET ?

Oui Non

L'inscription échouera si le SIRET n'est pas reconnu

Exemple de page du portail

Accusé de Réception + confirmation
des données d'identification mis à
disposition par mail

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASP
Agence de Services
et de Paiement

Aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants - avance sur trésorerie
Demande de référencement pour les stations-services
[Explication dispositif](#)

Saisie des informations

Identité personne morale

Dénomination sociale *

Entreprise & Cie

Informations de contact

Destinataire des avis de paiement

Prénom * Nom * Téléphone *

CAMILLE DUPONT 0512234556

Adresse e-mail * Confirmer l'adresse e-mail *

exemple@mail.fr exemple@mail.fr

Adresse de la station-service

Numéro Extension voie Type voie

999 Sélectionnez une vale... Sélectionnez une vale...

Voie

DE FRANCE

Complément voie

lieu-dit La Plaine

Code Postal * Ville *

75001 Sélectionnez une valeur

Coordonnées bancaires

Titulaire du compte *

DUPONT CAMILLE

IBAN * BIC *

FR00 1234 5123 4512 3456 7891 123 ABCDEFGH

Je certifie sur l'honneur :

- être une station ayant vendu moins de 500 hectolitres de carburant au total par mois en moyenne sur l'année 2021 et être éligible à l'avance de trésorerie de 3 000 € *
- avoir la qualité requise pour engager mon entreprise dans la perception de l'avance sur trésorerie mise en place dans le cadre de l'aide à l'acquisition de carburants *
- m'engager à reverser l'avance de trésorerie dès que possible à l'Agence de Services et de Paiement, et au plus tard le 16 septembre 2022 *
- demander le versement de l'avance sur trésorerie sur les coordonnées bancaires renseignées dans ce formulaire *

Valider

Mentions légales | CGU

Portail : Confirmation de prise en compte de la saisie



Confirmation de saisie

Bonjour,

Votre saisie a bien été prise en compte. Un email de confirmation vous a été envoyé à l'adresse courriel renseignée pour le contact principal. Pensez à vérifier vos dossiers courriels indésirables (expéditeur noreply). Merci de re-vérifier attentivement les informations présentes dans ce courriel. Si vous détectez une erreur, merci d'écrire sans attendre à aidescarburants@asp-public.fr avec les anomalies détectées.

Stations services éligibles

Les stations service sont éligibles à l'avance à rembourser au plus tard le 16 septembre 2022 :

- de **3 000 €** si elles ont vendu **moins de 500 hectolitres** de carburant au total **par mois en moyenne en 2021**
- de **6 000 €** si elles ont vendu **plus de 500 hectolitres mais moins de 1000 hectolitres** de carburant au total **par mois en moyenne en 2021**

Un engagement sur l'honneur est demandée à l'inscription concernant :

- L'éligibilité à l'avance de trésorerie et les quantité vendues mensuellement en moyenne en 2021
- Le remboursement de l'avance en temps voulu

Je certifie sur l'honneur :

- être une station ayant vendu moins de 500 hectolitres de carburant au total par mois en moyenne sur l'année 2021 et être éligible à l'avance de trésorerie de 3 000 € *
- avoir la qualité requise pour engager mon entreprise dans la perception de l'avance sur trésorerie mise en place dans le cadre de l'aide à l'acquisition de carburants *
- m'engager à reverser l'avance de trésorerie dès que possible à l'Agence de Services et de Paiement, et au plus tard le 16 septembre 2022 *
- demander le versement de l'avance sur trésorerie sur les coordonnées bancaires renseignées dans ce formulaire *

Valider